



HAL
open science

Crainte et désir de France chez les sucriers de Bourbon 1810-1848

Jean-François Géraud

► **To cite this version:**

Jean-François Géraud. Crainte et désir de France chez les sucriers de Bourbon 1810-1848. *Revue historique de l'océan Indien*, 2012, Vision du Nord par le Sud dans l'océan Indien (XVIIe-XXIe siècles), 09, pp.195-206. hal-03243336

HAL Id: hal-03243336

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03243336v1>

Submitted on 31 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Crainte et désir de France chez les sucriers de Bourbon 1810-1848

Jean-François Géraud
Université de La Réunion
CRESOI – EA 12

S'interroger sur le regard revient à s'inscrire dans l'analyse d'inspiration post-moderne de la manière dont un individu ou un groupe d'individus perçoit et se représente son environnement, soi-même et les autres : au-delà de la prise d'information, la réflexion sur le regard met en exergue le construit, l'intentionnalité, envisage les effets réciproques du regardant et du regardé. Regarder le monde à partir du Sud, c'est affirmer que ses populations – quelles qu'elles soient – ont fait l'histoire, et ne se sont pas contentées de subir celle produite et/ou écrite par le Nord. Les expérimentations de ces populations, qui ne sont pas assujetties à « l'orientation » imposée par le Nord, promeuvent des attitudes qui ne sont pas seulement des « répliques » élaborées par des hommes qui ont choisi de se « décentrer ».

A partir de 1810, la mise en sucre de l'île Bourbon, qui relève d'un libre choix d'une partie des habitants, amène précisément la production d'un regard nouveau de la part des élites insulaires nouvelles sur la mère patrie. Cette jeune sucrocratie, qui a en commun d'avoir l'argent, le pouvoir politique local, la domination culturelle, ainsi que la reconnaissance sociale « qui va avec »⁶⁴⁰, est aussi la partenaire obligée du pouvoir central, dans le cadre de la commercialisation du sucre qui se fait encore en dehors des schémas du libre-échange, et dans le cadre de l'usage et du fonctionnement du système servile. Interlocutrice privilégiée de l'Etat, elle ne s'en inscrit pas moins d'emblée dans une démarche autonomisée par rapport à la France, car la mise en sucre fluidifie une conjoncture⁶⁴¹ politique et économique que le rétablissement de l'esclavage en 1802 avait rigidifiée.

Or le désir de pérenniser la richesse et la domination liées à cette activité industrielle génère l'équivoque dans le positionnement par rapport à la France.

** **

La sucrocratie bourbonnaise présente à l'origine un double clivage : le fait qu'un certain nombre de sucriers soient des créoles, mais que les principaux précurseurs soient originaires de la France, qu'ils viennent de quitter à l'occasion de la Révolution ou de l'Empire⁶⁴², pose sans doute d'une

⁶⁴⁰ Cf. Claire Laux, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravélou (dir.), *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Bruxelles, « Collection Enjeux Internationaux », P.I.E. Peter Lang S.A., 2009, p. 21.

⁶⁴¹ Nous empruntons cette notion à Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, 319 p.

⁶⁴² « Beaucoup d'entre eux appartiennent à des familles nobles (?) de France qui, fuyant les troubles de leur patrie, ont trouvé un asile dans une île où le ciel est pur et le climat tempéré, les

manière différente la question du rapport à la France ; ce premier clivage est développé par un second, qui divise la sucrocratie en un groupe dynamique, audacieux, en voie d'intégrer les contraintes et les gratifications du capitalisme, et un autre qui tend à vivre l'expérience sucrière sur le mode de la continuation des pratiques agricoles spéculatives antérieures⁶⁴³.

Les sucriers dynamiques établissent une référence constante à la France, dont ils sont sans cesse à l'affût de nouvelles : « On a eu ce matin, ici, des nouvelles de France, parce qu'un ami de M. de la Case lui a envoyé des journaux qu'il venait de recevoir. Oh ! Comme tout le monde les lit avec intérêt ! », note Victorine Monniot⁶⁴⁴, qui fréquente Robinet de La Serve⁶⁴⁵, naguère sucrier fondateur de l'Etablissement de Champ Borne⁶⁴⁶, son oncle par alliance, et évolue dans le milieu des sucriers de l'est. On manifeste d'ailleurs une crainte obsessionnelle de troubles qui pourraient affaiblir la mère protectrice : « Pauvre France, que vas-tu devenir ? », note Lescouble en 1814⁶⁴⁷ ; « On nous fait aussi peur pour la France, chacun assure qu'il y a menace de révolution prochaine, Chane Jouvancourt assure que Henri V régnera avant peu et en vérité j'étais presque en colère (et c'est assez vilain) quand je le lui ai entendu dire ; mais je n'aime pas à entendre ainsi annoncer les révolutions avec un air de satisfaction, cela fait mal ; à chaque fois c'est toujours du sang ; ce sont toujours des revers ; et en vérité que Dieu protège Louis Philippe et sa famille, les gens sages trouvent qu'un seul tient vaut mieux que deux tu l'auras : et je voudrais que Dieu daignât de son souffle disperser tous ces faiseurs de révolutions comme le vent disperse la paille séchée ; sans cependant leur faire de mal car je ne veux du mal à personne en vérité », écrit en 1837 Eléonore Sicre de Fontbrune, épouse du sucrier Auguste Vincent et fille de Mme Sicre de Fontbrune, riche sucrière créole esclavagiste du nord-est de l'île⁶⁴⁸. Car l'histoire de Bourbon est dès lors à la remorque de l'histoire de France, et Lescouble n'est pas le seul à le penser, qui note : « Je ne te dis pas adieu car je suis convaincu qu'avant peu nous

maladies à peines connues, et où les plus beaux paysages se présentent de tout côté », Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales* (1822, Librairie Française de Ladvocat, Paris), rééd. ARS Terres Créoles, coll. Mascarin, 1990.

⁶⁴³ Jean-François Géraud, *Des habitations-sucreries aux usines sucrières : la « mise en sucre » de l'île Bourbon, (1783-1848)*, thèse d'histoire sous la direction du professeur Claude Wanquet, Université de La Réunion, décembre 2002, 4 vol., 1265 p.

⁶⁴⁴ Victorine Monniot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, rééd. Azalées Editions, Saint-Denis, 1993, 263 p.

⁶⁴⁵ Monsieur de la Case, dans *Le journal de Marguerite*.

⁶⁴⁶ Fondé en 1831 par la veuve Louise Pignolet, veuve Dioré, Xavier-Marie Bellier Montrose, Nicol(e) Robinet de Laserve, associés depuis 1831 (ADR 4 Q vol. 46, n° 4948, 6 juin 1831 : Constitution de société entre la veuve Dioré, Bellier et de Laserve (Me Manès). Abusivement considéré comme la « première usine centrale ». L'entreprise est un échec, qui n'est pas étranger à son engagement politique au niveau local, par la création de l'association des Francs-Créoles. Ruiné, de Laserve finit ses jours dans sa propriété de Belle Ombre, à Bras Panon. Repris par Gardye de Lachapelle, l'établissement est appelé dans les années 1840 *Le Colosse*).

⁶⁴⁷ Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble, *Journal d'un colon de l'île Bourbon*, texte établi par Norbert Dodille, L'Harmattan-éditions du Tramail, 3 tomes, Paris-Saint-Denis, 1990. Pour toutes les citations du *Journal* de Lescouble, nous respectons l'orthographe erratique de l'auteur.

⁶⁴⁸ *Archives privées* Sicre de Fontbrune, communiquées par Nicolas de Fontbrune.

apprendrons, nous, pauvres reclus de Bourbon, que le vieux drapeau sera repris par les Français et que nous le verrons reflotter encor glorieusement sur notre patrie. Patria donc » (1830).

Même si l'on ne va pas en métropole à la légère car le déplacement coûte cher, est long de plusieurs mois, présente des dangers certains⁶⁴⁹, les sucriers font cependant volontiers, et parfois à plusieurs reprises, le voyage de France. Lescouble, sucrier à ses heures, en témoigne très régulièrement entre 1811 et 1835. « J'ai rencontré en route Petitpas, écrit-il en 1811, qui m'a appris qu'il ne pouvait pas partir pour France n'ayant pu rien vendre » ; « Delaunay [est a]rrivé ici ce matin. Il vient pour l'inventaire de Mr Caradec étant procureur des Mrs Caradec qui sont en France », note-t-il en 1813, alors que l'île est pourtant occupée par les Anglais ; « Etienne, nous a annoncé aussi que son père part pour France, sur l'*Apollon*, samdy » (1822). On pourrait multiplier les exemples de tels voyages. Les capitaines de navires⁶⁵⁰, qui garantissent le passage de ceux qui sont chers, organisent aussi contacts et hébergements en France, permettent la vente à meilleur prix du sucre – tout en ménageant par ailleurs les profitables entrées illégales d'esclaves, qui les fait être libéralement reçus par les sucriers, singulièrement à Belle-Eau, à Sainte-Marie⁶⁵¹, avant d'aller parfois grossir leurs rangs⁶⁵² une fois les poches pleines ! Il y a donc un trafic incessant entre la France et l'île Bourbon, Lescouble lui-même a vécu de longues années en France, de 1787 à 1796, et l'on sait que le commerçant et surtout sucrier Rontaunay a fait en France à partir de 1829 un séjour d'une durée d'à peu près trois ans – au retour duquel d'ailleurs il a la désagréable surprise d'apprendre sa ruine – tout comme les Desbassayns, les Sicre, Vincent, Lory, etc.

Ces attitudes révèlent un attrait incoercible pour la France⁶⁵³, incontestable charme d'une mère patrie hypostasiée dont la bénévolence va jusqu'à une fonction thérapeutique, dont Lescouble n'est pas dupe : « Je n'ai pas non plus fait d'adieux à Md Sicre, elle était allée voir Md Joseph Debassins. Elle fait le voyage pour raison de santé mais c'est ma question de savoir si le voyage de France la lui rendra positivement » (1827) ; ou : « Le sujet du voyage de Gervais à St-Denis a été le projet qu'il a formé de faire un

⁶⁴⁹ « Clarice ... nous a rapporté que l'on disait à St-Denis que le navire sur lequel Adolphe Selhausen est parti pour France avec sa femme était perdu corps et bien » (Lescouble, 1826).

⁶⁵⁰ Ces capitaines de navire comme Gabou, Protet, Saint-Marc, etc. ne sont pas véritablement des fondateurs de sucrerie ; ils jouent plutôt le rôle de repreneurs ou d'investisseurs, et ils ne commencent à ce titre à jouer un rôle dans la propriété qu'à partir de 1818, surtout de 1826.

⁶⁵¹ Pendant l'embarquement des sucres à la « marine », les capitaines résidaient souvent sur l'habitation : ainsi firent à Belle-Eau les capitaines Douville, Simon, Noguès, les frères du Haut-Cilly, Fitau, qui étaient devenus des amis, « Des rapports étroits s'étaient aussi établis avec nombre d'armateurs, d'assureurs maritimes, etc., tout ce milieu foisonnant de gens de la mer », Nicolas de Fontbrune, Archives privées de Fontbrune.

⁶⁵² Ils épousent des filles de sucriers : la fille Savariau, Adélaïde, le capitaine Gabou ; le capitaine Protet, Aurélie Bellier-Montrose, une des plus riches héritières de l'Est, etc.

⁶⁵³ Auquel fait écho celui des esclaves, comme en témoigne le *Journal de Marguerite* : « A vous, un p'tite mamzelle de France? » J'ai répondu oui ; et elle m'a examinée de la tête aux pieds. Tous les noirs et toutes les négresses que nous rencontrons, s'arrêtaient devant nous ; vraiment, on dirait que nous sommes des bêtes curieuses ! ».

voyage en France pour le rétablissement de sa santé : il est menacé d'une éthisie pulmonaire, si déjà il n'en est attaqué, et il pense que la mer le rétablira. Il doit partir incessamment pour ce voyage qui, je le crains bien, ne lui fera pas grand chose. Tant d'autres ont tentés ce moyen sans réussir, qu'on est porté à croire que le pauvre Gervais ne réussira pas mieux » (1835)...

Installés outre-mer en latitude tropicale, les sucriers n'en comparent pas moins volontiers leur île, et singulièrement son climat, à la France – et non pour en dénoncer les rigueurs de l'hiver : « Le tems, écrit Lescouble, est de la plus grande beauté ce matin. C'est un véritable jour de printemps de France » (1822), « Le tems est revenu au beau et la journée a été une vraie journée de printemps comme en France » (1826). Aussi bizarre que cela paraisse, le climat peut être le terme d'un rapprochement et non d'une opposition : « □ Entrez, venez vous asseoir, vous reposer au coin du feu ” — Au coin du feu ! En effet, le froid est assez piquant, nous sommes dans les nuages ; le matin, nous étions dans un climat embrasé. Croyez-vous que ce ne soit rien pour des Européens, de sentir sous la zone torride le besoin, le plaisir de se chauffer ? (...) C'est la France, c'est la patrie, c'est du moins son image ; douce illusion qui nous émut et nous fit tressaillir ! Notre bon hôte, qui est né en France, jouissait lui-même de notre émotion... La température était celle du centre de la France dans les premiers jours du mois d'avril », écrit Billiard d'un passage à Orère⁶⁵⁴.

Ces remembrances sont d'ailleurs à l'origine de nombreuses pratiques d'acclimatation botanique : « Marie renaît dans ce climat frais, qui ressemble tout à fait à celui de la France, puisqu'on réussit même à faire pousser à Salazie les arbres et les plantes d'Europe, et que nous y avons goûté des fruits de notre cher pays »⁶⁵⁵, relève Victorine Monniot. Quant à Lescouble, il note : « Nous avons fait cueillir le premier melon de France de notre plantation », « J'ai reçu de Md Bruno deux beaux plants de choux de France, que je planterai », « J'ai reçu ce matin des boutures de figues de France » (1813), « Fréon m'a envoyé (...) une bonne quantité de graines potagères, qu'il vient de recevoir de France » etc., jusqu'à ces édifiantes observations : « Le 5, j'ai monté avec Roudic à la maison Douyère : belle position et superbe vue. J'y ai vu avec bien du plaisir deux chênes un peu rabougris mais qui m'ont rappelés cette belle France que je ne revairais peut-être jamais » ; et surtout : « Hervé a été enchanté de voir des violettes en fleur. Il ne se doutait pas qu'il y en eût dans ce païs. Cette chétive fleur rappelle des souvenir si doux à ceux qui ont eu le bonheur de connaître cette belle France, douce patrie des cœurs sensibles, et qu'on ne peut jamais oublier ! » (1826). Ce sont bien pour l'essentiel les sucriers, qui pilotent désormais la mise en valeur botanique de l'île, qui font opérer, de l'espace français à celui de Bourbon, un circuit aux graines et aux plants, déclenchant une série d'opérations coercitives sur le végétal⁶⁵⁶, dans le cadre d'une appropriation

⁶⁵⁴ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, op. cit.

⁶⁵⁵ Victorine Monniot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, op. cit.

⁶⁵⁶ André Georges Haudricourt, « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme*, 1962, vol. II, n° 1, p. 40-50.

qui a le double but de « civiliser » la terre insulaire et de nourrir un objectif nostalgique. Raoul Girardet a souligné l'importance de la nostalgie dans l'évocation d'un âge d'or comme mythe politique, même si comme ici, au temps mythifié, c'est l'espace idéalisé qui se substitue⁶⁵⁷.

Toutefois, et plus prosaïquement, cette image onirique de la mère patrie est également architecturée par des composants beaucoup plus matériels dont la France est dispensatrice. La France est sans conteste le territoire des initiatives et des progrès technologiques, et les sucriers y font l'acquisition d'une partie du matériel nécessaire à l'activité sucrière : si les machines à vapeur sont achetées à l'Angleterre, on se procure usuellement en France les chaudières et ustensiles courants ; Lescouble y commande un cabinet de chimie pour Fréon, Rontaunay du noir animal, etc. : « Alphonse Beaumont est venu me voir dans la matinée pour me prier de lui dessiner un modèle de couronne et axes pour son moulin. Il va faire venir ces objets de France », note Lescouble. De France viennent encore les modes – vestimentaires, mais aussi musicales⁶⁵⁸, théâtrales, littéraires et intellectuelles, avec un infime décalage chronologique. Victorine Monniot en témoigne : « Nous avons emporté, de France, son livre des *Harmonies poétiques et religieuses*, et maman a eu le bonheur de pouvoir se procurer ici celui des *Méditations* », comme Lescouble : « Aujourd'hui a mouillé sur notre rade un navire arrivant de France. Un monsieur dont je ne sais pas le nom est venu sur ce vaisseau et porte des dioramas⁶⁵⁹, une voiture à vapeur en petit et un spectacle de pière. Tout cela pour être montré ici, en payant bien entendu (...) Du reste, ce sont des choses nouvelles et curieuses pour nous autres sauvages de Bourbon, et probablement on s'empressera de voir tout cela » (1836). « Paris, fait dire Victorine Monniot à M. de La Case, est véritablement le centre des plaisirs et la patrie des intelligences », et l'auteur du *Journal de Marguerite* se plaît à mettre en évidence la réduction de distance entre Créoles et Français, source d'assimilation : « Ne sont-ils pas au courant, ici comme en France, quoiqu'au bout de quelque temps, de tout ce qui paraît de nouveau, en littérature, en histoire, en poésie ? Ne suivent-ils pas le mouvement progressif des esprits ? Ne sont-ils pas, pour la plupart, aussi distingués et aussi éclairés que tous les gens remarquables qu'ils iraient chercher en France ? »⁶⁶⁰. L'appropriation de tout ce qui est perçu comme forme, modalité du progrès rapproche l'île de sa métropole, la connecte à la France.

Si l'on juge bénéfiques ces biens et ces modes, pourquoi ne pas en profiter dans une France que l'on gagne volontiers après avoir réalisé ses

⁶⁵⁷ Raoul Girardet, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire, 1986, 210

p.

⁶⁵⁸ « Sicre vient de la [guitare] recevoir de France et c'est encor un des meilleurs instruments que j'ai touché » (Lescouble, 1826).

⁶⁵⁹ Louis Daguerre ouvrit en 1822 le diorama de Paris.

⁶⁶⁰ Victorine Monniot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, op. cit.

avoirs ? «... Grinne a vendu son bien à Comno pour aller en France (50.000 pia(s)tres avec 50 Noirs). Adieu Lavalette » ; « On dit que la mère part pour France avec Dieudonné, sa femme, Minette, son mari, et le gros Teaugene au mois de février. Ils ont mis en vente leur habitation » ; « Voilà la famille Savariau, sa fille Adelle qu'il a marié à Gabou le cadet, qui partent pour France avec Lonpré et sa femme, il a vendu son habitation », note Lescouble. Dès 1820, Auguste Billiard souligne : « Les émigrations pour la France sont plus nombreuses de la partie du vent ; la propriété y change plus souvent de maître »⁶⁶¹. Ce désir de départ se fait obsessionnel sous la plume de Betsi de Fontbrune, que la réussite matérielle ne semble en rien retenir dans l'île, en 1837 : « Plus que jamais je suis tourmentée du désir d'aller en France », et ailleurs : « Si elle avait seulement 20 mille piastres en France, son départ [de sa mère] serait bien tôt décidé ; hélas que ne pouvons-nous tous partir pour être fixés à jamais en France ! » ; enfin : « Que vous êtes donc heureux de vous trouver en France, et quand ce bonheur viendra t'il pour nous ? Nous sommes pour ainsi dire enchaînés à ce Bourbon que Dieu veuille pourtant protéger »⁶⁶², faisant chorus avec ces amis de La Serve qui « protestent que l'existence des Créoles ne serait pas supportable, s'ils n'avaient constamment pour but et pour espérance la pensée d'aller en France, un jour ou l'autre »⁶⁶³. En vérité, ces propriétaires sucriers, ces colons sont aux antipodes de ceux que décrit Jacques Weulersse « ces hommes-là sont bien des colons (...) Ils ont abandonné pour toujours la vieille Europe étriquée »⁶⁶⁴, mais anticipent en revanche le modèle du colonial dont Norbert Dodille écrit « qu'il a rituellement besoin de revenir en France, pour des congés, ou pour affaires, il n'est ainsi jamais complètement coupé de la métropole »⁶⁶⁵.

Si l'on souhaite donner du sens en France à la réussite acquise à Bourbon en la réalisant – au sens financier du terme –, c'est, fait dire Victorine Monniot à l'un des interlocuteurs, « car ce n'est que là, ce n'est qu'à Paris que l'on jouit de la vie. Être à Bourbon, reprenait un autre, ce n'est pas vivre, c'est végéter ! »⁶⁶⁶. Bourbon est en effet perçue comme un environnement instable par les sucriers du fait des risques spécifiques à l'île : le climat, les cyclones, etc., mais surtout les aléas d'ordre économique et finalement politique qui sont propres à la situation coloniale, et dont a pleinement conscience Mme de Fontbrune : « Voilà l'Inde qui nous menace d'une concurrence qui nous écraserait ; les betteraves d'un côté, l'émancipation de l'autre, en vérité il vaudrait mieux être simples fermiers en France que de toujours trembler comme nous le faisons ; maman est bien tourmentée par toutes ces craintes, et n'aspire qu'au moment où elle

⁶⁶¹ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, op. cit.

⁶⁶² *Archives privées* Sicre de Fontbrune, citées.

⁶⁶³ Victorine Monniot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, op. cit.

⁶⁶⁴ Jacques Weulersse, *Noirs et blancs : à travers l'Afrique nouvelle : de Dakar au Cap*, Paris, A. Colin, 1931, 242 p., p. 131, cité par Norbert Dodille (cf. note suivante).

⁶⁶⁵ Norbert Dodille, *Introduction aux discours coloniaux*, coll. Roland Mousnier (Histoire moderne et contemporaine), Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne (PUPS), 2011, 240 p.

⁶⁶⁶ Victorine Monniot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, op. cit.

possédera quelques fonds en France ; je voudrais bien apprendre qu'Auguste eut placé les siens dans une ferme, n'importe dans quelle province, mais en France »⁶⁶⁷.

Cependant, l'île Bourbon ne s'inscrit pas encore dans la politique explicitement assimilationniste qui sera celle de la République : l'expérience révolutionnaire, trop brève – et d'ailleurs contestée sur le point de l'abolition, par exemple – n'a établi encore aucune communion de pensée avec le reste de la Nation. C'est pourquoi le désir de protection se mue insidieusement en protection du désir, car les colons substituent à la notion d'Exclusif celle de Pacte Colonial, lequel, insistant davantage sur les obligations de la métropole vis-à-vis des colonies, que sur les devoirs des colonies vis-à-vis de la métropole, ne se limite plus à assurer un approvisionnement bon marché, mais devient le moyen de garantir un haut revenu des colons. Puisque les colonies sont contraintes à la mono production du sucre, la métropole, pensent les colons, doit leur fournir un marché protégé. D'autant plus qu'en 1839 se produit une attaque en règle contre le sucre de canne, accusé de ruiner la betterave qui seule peut amener l'essor agricole de la France, et les avatars de la taxation font dire au baron Dupin que le Pacte colonial s'est désormais retourné contre les colonies : la concurrence n'est plus avec l'étranger, mais avec la métropole et son sucre de betterave⁶⁶⁸.

Toutefois, et nous retrouvons ici Sartre⁶⁶⁹, le regard est aussi révélation de l'existence d'autrui, ce qui en fait une expérience fondamentalement ambiguë. Le regard des sucriers sur la France implique en effet celui de la France sur les sucriers de Bourbon. Ces derniers jugent que la protection de la mère patrie n'est pas à la hauteur des attentes : ne serait-ce pas en raison d'un dédain fondamental de la France pour sa colonie ? L'admiration pour la France semble en effet minée secrètement par la hantise d'un tel mépris⁶⁷⁰, blessure narcissique que Victorine Monniot met au jour : « Les Français doivent trouver nos demeures si misérables et notre existence si monotone ! »⁶⁷¹.

Certes, la peinture du caractère créole par les Français de métropole traduit, du côté africain – par la paresse – et du côté européen – par l'indolence –, l'adaptation aux données climatiques, en particulier à la chaleur. Mais guère plus tard, en 1861, Charles Baudelaire se demandant pourquoi en général les Créoles n'apportent aux travaux littéraires aucune originalité, affirme que les hommes créoles ont des âmes de femmes, faites

⁶⁶⁷ *Archives privées* Sicre de Fontbrune, citées.

⁶⁶⁸ Baron Charles Dupin, *La vérité des faits sur les cultures comparées des colonies et de la métropole, en particulier la question des sucres*, Paris, Firmin Didot, 1842, 67 p., ADR Bib. 659.

⁶⁶⁹ Jean-Paul Sartre, *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1976 (1943), 700 p.

⁶⁷⁰ Il est surtout le fait des intellectuels, voir Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiger, Jacques Thobie, *Histoire de la France coloniale : Des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, coll. Histoires/Colin, 1991, 846 p., vol. 1.

⁶⁷¹ Victorine Monniot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, *op. cit.*

exclusivement pour contempler et pour se réjouir⁶⁷² ! Il souligne leur fragilité, leur gracilité, leurs yeux de velours, l'étroitesse de leur front, toute une série de traits qui traduisent en eux les ennemis du travail et de la pensée. Il distingue à l'intérieur du corps des créoles un caractère fait de langueur, de distinction, et d'une faculté naturelle d'imitation qu'ils partagent d'ailleurs avec les Noirs⁶⁷³. Rien de valorisant dans ces appréciations : l'éloignement bien réel de l'île sous des latitudes tropicales, responsable de cette mutation de la nature humaine, cet éloignement que l'on veut tant réduire, ne pourrait que compromettre un attachement entre la France et Bourbon. Quelle proximité en effet entretenir, quel besoin de proximité satisfaire, et donc quel sentiment de sécurité procurer, dans ces conditions ?

A partir des années 1830, le discours franc-créole exprime sans doute une « fierté créole » qui répond au « mépris » des instances coloniales, mais théorise surtout ces rapports par l'appropriation de certaines idées libérales – dont l'abolition de l'esclavage ne fait cependant pas partie – et débouche sur la revendication d'être, au minimum, associé à la gestion de ses propres affaires, que Billiard reconnaît comme légitime : « Enfermées dans un cercle d'entraves et de prohibitions, nos colonies ressemblent à des prisonniers, n'ayant que la portion d'air et de lumière qu'il plaît à leurs geôliers de leur accorder »⁶⁷⁴. L'élection libre des conseillers généraux et municipaux doit permettre aux sucriers d'investir et de commercer directement en dehors de l'Etat et hors de son contrôle, tout en bénéficiant de sa protection – au moins tarifaire – cela va sans dire.

De ce fait, à l'occasion des révolutions de 1830, puis de 1848, plus tard encore, cette revendication d'autonomie résonne comme la négation de la configuration d'une dépendance coloniale, en même temps que d'une fiction de proximité. De privilégiée, la position de la France devient désormais seconde. En 1869, le journaliste Jules Duval⁶⁷⁵ reprend encore l'argumentaire avec la naïveté d'une appréciation qui fait toujours de la distance la ressource de gouvernement qu'elle a été pendant des siècles : « La distance des lieux et l'imparfaite connaissance des hommes et des choses ne pourraient-elles pas inviter la colonie à élaborer elle-même son projet de réforme constitutionnelle ? C'est des affaires propres des colons qu'il s'agit ; qu'y aurait-il de singulier ou d'étrange que les colons fussent consultés ? »⁶⁷⁶.

⁶⁷² A l'exception de son ami Leconte de Lisle... Charles Baudelaire, *L'Art romantique*, dans *Curiosités esthétiques. L'art romantique et autres œuvres critiques de Baudelaire*, ch. XV, « Réflexions sur quelques-uns de mes contemporains », publié à titre posthume en 1869, Garnier, Paris, 1962, 958 p., p. 386-391.

⁶⁷³ Carolyn Vellenga Berman, *Creole Crossings. Domestic Fiction and the Reform of Colonial Slavery*, New-York, Cornell University Press, 2006, 240 p.

⁶⁷⁴ Auguste Billiard, *Etudes sur les colonies et particulièrement les moyens de rattacher l'Algérie à la France*, extrait de la *Revue Indépendante*, 25 juillet 1845, Paris, imp. Schneider et Langrand, 1845, 30 p.

⁶⁷⁵ Armand Jules Duval (1813-1870), avocat, économiste et journaliste, est un farouche partisan du fouriérisme et de la colonisation de l'Algérie.

⁶⁷⁶ *Journal des Débats*, 22 février 1869, art. de Jules Duval, p. 1.

Ces rapports inversés connotent une nouvelle identité, dont Victorine Monnot met la définition dans la bouche de M. de La Case, sucrier ruiné et aigri : « Marianne prétend que les Créoles sont aussi français que les Français, et elle s'est fâchée presque contre moi, hier, parce que je lui répondais que ce n'est pas la même chose tout à fait, et qu'elle est Créole d'abord. Elle m'a soutenu qu'elle est Française, autant que moi. M. de La Case lui a dit qu'elle l'est en effet, puisqu'elle est née dans un pays qui appartient à la France, et de parents qui sont, comme presque tous les Créoles, d'origine française ; mais il a ajouté que, sans doute, elle ne voudrait pas renier son beau pays de Bourbon, et qu'elle doit se nommer créole-française »⁶⁷⁷.

La Case/La Serve, qui définit l'identité comme une combinaison d'appartenances, n'en met pas moins en concurrence l'identité française et l'identité bourbonnaise. Cette dernière, est vécue comme une identité de repli : « M. et Madame de La Case confirmaient qu'en effet, le rêve de chaque créole est d'aller connaître la France ou d'y retourner, s'ils l'ont une fois connue mais ils ajoutaient que pourtant il n'y a presque pas d'exemple de Créoles établis en France, qui ne regrettassent leur pauvre île, tout inférieure qu'elle soit à Paris », « Quels aliments peuvent trouver leur esprit et leur intelligence dans notre cercle étroit? Leur imagination ardente ne saurait se maintenir dans les limites restreintes de notre île, et elle s'élançait vers la France, à travers les espaces, comme dans une terre promise, un paradis terrestre, où doivent s'accomplir tous les rêves, se réaliser toutes les illusions. C'est une chimère, je le sais ; car ils rencontreront mille déceptions mais il faut un but à leurs efforts, un stimulant à leur apathie naturelle un dédommagement à leur existence pénible et monotone, et celui-là renferme tout pour eux »⁶⁷⁸, discours ambigu qui disqualifie la référence nationale et française.

En vérité, ce positionnement a pu recouper celui de certains puissants sucriers, du moins de leur parentèle. L'exemple développé ici même par Prosper Eve, montre chez la fille du riche et dynamique Charles Desbassayns, Pauline, l'expression du chauvinisme a priori, de la mentalité étriquée d'un membre ultra-conservateur de la « Grande société »⁶⁷⁹. La méfiance, la xénophobie, la lésine caractérisent l'habitus d'une jeune fille qui, bien que prise dans le tourbillon de la réussite sucrière, ne s'en accroche pas moins aux traditions d'une certaine élite créole, abusivement présentées comme celles de tout un peuple d'iliens, y compris les subalternes... ! Territoire d'une altérité universellement répulsive, définie par l'étrangeté, rabâchée, des costumes (coutumes !) et d'un climat qui empêche de respirer, la France n'offre aucune perspective, n'ouvre sur aucun avenir, ni temporel – le progrès dénié –, ni géographique – le monde ! A la différence du jeune

⁶⁷⁷ Victorine Monnot, *Le journal de Marguerite (1835-1845)*, op. cit.

⁶⁷⁸ *Ibidem*.

⁶⁷⁹ Lire ici-même la belle communication de Prosper Eve « La France de 1826-1829 vue par une Bourbonnaise ».

Alexis du *Miracle de la race*, cité par Pierre-Eric Fageol⁶⁸⁰, qui se rend compte « qu'il ne pourrait de sa vie aller en France », Pauline Desbassayns pose une telle impossibilité a priori, bilan d'aucune démystification, d'aucun désenchantement.

S'il apparaît, comme en ce cas, chez quelques membres de la plus riche sucrerie, ce positionnement se rencontre plus communément chez les petits sucriers créoles passésistes, qui manifestent un désintérêt vernaculaire vis-à-vis de la France. Sans doute l'éloignement leur a-t-il conféré une très large indépendance de fait, et a-t-il abouti à l'affirmation précoce d'une originalité de plus en plus évidente, d'une distanciation culturelle de plus en plus affirmée et revendiquée : « Ils sont en grande estime d'eux-mêmes, et ne pensent pas qu'on puisse avoir le droit de les commander », relève Billiard⁶⁸¹. Lescouble entonne le même refrain : « Hier, *le Navigateur* de Nantes est arrivé, portant Théogène Dejean qui trouve que la France ne vaut pas Bourbon. C'est un bon patriote » (1829) ; ou : « Le navire a ramené Adrien Pignolet et Edouard Périchon qui sont partis l'année dernière. Leur séjour en France n'a pas été long ... mais tout l'attirail européen les a tellement ahuris qu'ils n'ont rien trouvé de mieux à faire que de retourner chez eux. Ma foi, ils ont bien fait au bout du compte. Il y a des créoles fort bons enfants sans doute, mais que diable vont-ils faire dans cette galère ? » (1830).

Pour ces colons, l'activité sucrière qu'ils ont adoptée car elle laisse augurer un rapide profit, devrait se pratiquer comme les cultures spéculatives d'antan. Au lieu de cela, elle se fait inopportunément au travers d'exigences dont ils ne sont pas maîtres – quasi-injonctions de la métropole – comme la productivité, et plus gravement, de valeurs libérales qui laminent les particularismes de Bourbon et l'engagent dans le processus d'une modernité industrielle et capitaliste dont ils craignent qu'elle les anéantisse. En 1832, le maire de Saint-André se fait l'interprète de ces planteurs qui n'acceptent pas que le sucre puisse être porteur d'une révolution dans les pratiques et les échelles sociales, et qui perçoivent une sorte de décalage entre le potentiel d'innovation que représentent la canne et le sucre, et la situation d'une île que sa « périphéricité » semble condamner à un repli sur la tradition et l'autarcie. Bourbon ne peut s'intégrer à des circuits et fonctionnements mondiaux : « La vileté du prix de cette denrée [le sucre], les chances de la mer, notre éloignement de la France [sic] qui nous laisse toujours dans le vague et dans l'appréhension d'événements inattendus, sous les rapports commerciaux, porteront les planteurs à renoncer peu à peu à une spéculation qui leur permettrait d'entrevoir leur libération [de leurs dettes] dans quelques années »⁶⁸².

Dès lors s'opèrerait une rupture avec toute forme de tradition, singulièrement par la menace de l'abolition de l'esclavage. A l'exclamation « Ah ! Oui, la liberté, grand merci ! comme disent les noirs de l'île de

⁶⁸⁰ Lire ici le texte subtil de Pierre-Eric Fageol « Le Nord vu par le Sud pendant les guerres. L'amour de la Grande Patrie à La Réunion durant la première moitié du XX^e siècle ».

⁶⁸¹ Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, op. cit.

⁶⁸² *Statistiques générales*, ADR 6 M 1310.

France », que profère Maurice, un interlocuteur de Théodore Pavie, « Alors, à quoi ça servira d'être blanc, je vous le demande ? Si jamais cela arrive, je me fais marron... ! »⁶⁸³, fait écho l'avertissement « Si [ma mère] savait que ses nègres peuvent librement s'en aller, la chose lui paraîtrait une iniquité monstrueuse, elle considérerait ce droit des hommes comme une perturbation sociale bien plus terrible que les plus sanglants épisodes révolutionnaires » de M. X, sucrier interrogé par le docteur Yvan en 1844⁶⁸⁴. Comme l'écrit en 1847 le philanthrope Édouard Vidal, très critique à l'égard de l'esclavage : « La possession du noir est pour le créole comme une aristocratie féodale ; il lui semble qu'en élevant le noir jusqu'au niveau du blanc, le blanc descendrait d'un degré dans la hiérarchie des êtres »⁶⁸⁵. Pour cette catégorie de sucriers, l'activité sucrière doit se faire selon le modèle ancien d'une activité rurale, aux rythmes lents, aux capitaux limités, permettant la prééminence, dans le rapport servile, de la notion symbolique de domination sur la notion économique de productivité.

C'est d'ailleurs sur la question de l'abolition de l'esclavage que se rencontrent petits et gros sucriers, pour porter sur la France un regard négatif qui justifie leurs difficultés. Dès les années 1830 en effet, la France apparaît comme le pays qui veut leur ruine, par l'interdiction effective de la traite⁶⁸⁶ puis la perspective d'une inéluctable abolition⁶⁸⁷. L'esclavage apparaît ainsi, pour paraphraser Eugen Weber, comme ce qui empêche que se déroule à Bourbon le « processus d'acculturation final qui a transformé les Français en Français »⁶⁸⁸. Car les sucriers vont défendre l'esclavage, mais ils le font tactiquement plutôt que sur son principe, en adoptant un artifice consistant à accepter l'émancipation, mais à la repousser le plus longtemps possible en l'assortissant de conditions, singulièrement la demande d'une indemnité exorbitante. Cela signifie également que ce qui configure désormais les choix des sucriers, dans ce territoire qui apparaît « déconnecté » des enjeux européens, ce n'est plus le politique, mais l'économique. Car en exigeant le versement d'une indemnité, les sucriers mettent entre parenthèse la remise en cause des liens d'appartenance politique avec la métropole, et transfèrent définitivement la réalité de ces rapports sur le plan économique. Versée – dans une logique économique qui contredit dès ce moment les analyses de

⁶⁸³ Théodore Pavie, « Une chasse aux nègres-marrons », *La Revue des Deux Mondes*, 1^{er} avril 1845, p. 24.

⁶⁸⁴ Docteur M. Yvan, *De France en Chine, Voyage à l'île Bourbon*, Paris, Hachette, 1855, 388 p.

⁶⁸⁵ Ed. Vidal, *Bourbon et l'esclavage, mai 1847* Paris Hachette, Bordeaux Lawalle, mai 1847, 64 p.

⁶⁸⁶ La décision officielle de 1817 n'a guère été appliquée par les autorités sous la Restauration.

⁶⁸⁷ « Alexis Malavoix est venu et nous avons causé politique et discuté la fameuse question de l'émancipation. Le résultat de notre délibération a été que nous ne pouvions point parer cette botte. Il faudra avaller la pillule mais il est question de savoir comment », écrit Lescouble en 1835.

⁶⁸⁸ Eugen Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1014*, Paris, Fayard, 1983, 846 p., p. 438.

Sismondi⁶⁸⁹ – aux propriétaires, et non aux affranchis, l'indemnité est le signe de ce glissement, car elle est le prototype d'une politique d'assistance économique.

** **

La mise en sucre instaure une « rupture épistémologique » au plan local dans la lecture par les sucriers de leurs rapports avec la France. Les sucriers rejettent d'abord l'a priori antérieur sur les caractéristiques de l'activité agricole, sur l'efficacité économique puis le sens symbolique de l'esclavage, sur la société créole en tant que société esclavagiste et leur propre statut, d'entrepreneur plutôt que de maître. Dès lors, le savoir du passé, subsumé sous la catégorie du naturel et du « sens commun », est remis en cause.

Le sucre opère ainsi la modernisation des élites insulaires, qui se débarrassent d'une partie de l'arsenal idéologique du passé. La proximité économique qui se substitue à la proximité politique réinterprète et euphémise les situations de dépendance et de domination, désamorce le mépris, lisse les regards.

La départementalisation, dans le contexte d'une progressive déprise sucrière, introduira une nouvelle rupture, par la refondation politique des rapports.

⁶⁸⁹ « S'il y a quelqu'un à dédommager ici par le public, c'est l'esclave pour la longue spoliation à laquelle l'injustice de la loi l'a exposé », établissant ainsi que « la propriété de chacun sur sa propre personne et sur les fruits de son travail est antérieure à la loi », Jean-Charles-Léonard Simonde de Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population, Troisième édition, Tome premier*, Paris, Delaunay, Treuttel et Wurtz, 1819.